

Interview d'Agnes ROUSSEAU, travailleuse sociale à la CAF et animatrice du réseau des Reep (Réseau d'Écoute, d'Appui des Parents) de la Loire. Ce dispositif de parentalité est piloté par la Caf dans notre département. L'objectif est de mettre en réseau les partenaires qui travaillent avec les parents, faire connaître les initiatives autour de la parentalité, promouvoir les initiatives et le partage d'expériences mais également de faire connaître aux parents les différentes ressources qu'ils peuvent trouver pour répondre à leurs questions de parentalité.

Ce réseau est ouvert aux parents et se développe dans une logique collaborative. Il a comme principe de s'appuyer sur les compétences des parents et les valeurs de la laïcité.

En 2013, sept pères éligibles sur dix ont eu recours à leur congé de paternité. Que pensez-vous du fait que la nouvelle loi rende obligatoire ce congé pour une période de sept jours ?

C'est effectivement une sorte de paradoxe. Il y a une volonté de donner la place et en même temps on l'impose. Mais, je pense que c'est une volonté d'affirmer une place pour les pères. C'est l'affirmation d'une place nécessaire. Au niveau éthique cela peut poser question. Je crois que parfois il est nécessaire de poser un cadre obligatoire pour que les pratiques deviennent naturelles. Mais c'est vrai que c'est assez normatif.

Cet allongement du congé paternité s'inscrit dans une politique d'égalité entre les femmes et les hommes, qu'est-ce que cela peut changer pour les hommes ?

Je pense que cela peut les légitimer comme pères. Parce que qu'en même, dans notre culture, il y a une sorte de postulat de base qui rend les mères plus légitimes que les pères à s'occuper des enfants, avec l'attachement maternel, l'instinct maternel, il y a des stéréotypes. C'est le sociologue Gérard Neyrand spécialisé autour de la famille, qui parle de ces stéréotypes et nous rappelle que la mère n'est pas la seule figure d'attachement possible. Et puis on parle toujours des nouveaux pères, mais lui qui est âgé nous dit que les nouveaux pères, c'était dans année 1970. Donc, en 2021, il faut passer à autre chose, les pères, ils sont là ! Mine de rien on est encore dans cette représentation de nouveau père. Alors que si on observe dans la rue, dans les parcs, dans les crèches, on voit les pères. Je dis cela notamment, parce ce que à l'occasion d'une étude sur une commune de la couronne stéphanoise avec une collègue nous interrogeons des parents sur leur place de jeunes parents. Pendant cette enquête nous n'avons rencontré quasiment que des papas qui venaient chercher le soir leurs enfants à la crèche. Alors je trouve qu'on voit bien qu'aujourd'hui les pères prennent leur place.

J'espère que les pères vont être légitimés dans leur place de père parce qu'elle reste très compliquée cette place là. Et puis cette obligation permettrait qu'il y ait un peu plus d'égalité sociale, je suis prudente quand je dis cela parce que je ne veux pas stigmatiser. Je crois tout de même que de par leur culture familiale et leur éducation, certains papas se sentent plus légitimes que d'autres à prendre une place dans cette coparentalité. Alors que dans certains milieux c'est plus compliqué parce que les places et les rôles de parents sont définis de façon

plus figée. Alors effectivement, je me dis que cette obligation de la loi peut permettre d'accéder à une forme d'égalité sociale.

Le rapport sur les « 1 000 premiers jours de l'enfant » remis au gouvernement, en septembre 2020 pour préparer la nouvelle loi de finance de la sécurité sociale, recommande une durée de neuf semaines du congé paternité. A votre avis pour quelles raisons le gouvernement a-t-il décidé de porter ce congé paternité à 28 jours ?

Il y a des questions de financement des politiques publiques familiales mais je ne suis pas experte dans ce domaine. Personnellement, je pense qu'on est plutôt sur des aménagements qui tendent à réduire les dépenses publiques. Je pense qu'il a une volonté d'égalité et en même temps des freins financiers qui font que c'est un financement à minima.

Aujourd'hui les femmes consacrent plus de temps que les hommes aux tâches domestiques. Elles réalisent 71 % du travail domestique (ménage, cuisine, linge...) et 65 % du travail familial. Pensez-vous que cet allongement du congé paternité peut avoir un impact sur la répartition des tâches au sein des couples et des familles ?

Je pense que cet allongement aura un impact auprès de la mère, avec une présence qui sera étayante, rassurante. Parce qu'en plus, les enfants sont de plus en plus investis, objets d'amour, de désir. On sent aussi qu'il a des enjeux terribles sur les premiers jours, avec, par exemple, des parents qui ont peur de se tromper. Je trouve qu'il y a à la fois une force et une fragilisation dans le lien au bébé. Donc là je pense que cet allongement du congé paternité peut avoir un intérêt sur l'attachement et le lien parental. Les parents vont pouvoir tricoter cette petite famille. Sur les tâches ménagères, je resterais plus nuancée. Autant, je pense que quand les parents prennent un congé parental, de fait, ils sont dans la mise en place et la gestion du quotidien. Autant, sur si peu de jours de congé paternité, je reste dubitative quant à une meilleure répartition des tâches ménagères. Je ne pense pas que cet allongement du congé paternité ait un tel impact.

En revanche, l'arrivée d'un enfant opère le passage du couple à la famille. Ce passage n'est pas toujours aussi facile que cela. Une étude de la CNAF (Caisse Nationale d'Allocations Familiales) avait d'ailleurs montré qu'il y avait pas mal de séparations pendant la première année de l'arrivée d'un premier enfant. Et les collègues qui travaillent autour de la séparation le disent beaucoup, il y a la nécessité que le papa garde sa place et qu'il puisse avoir ce lien d'attachement dès les premiers jours de l'enfant. Alors, même si c'est parfois gênant qu'on impose ce congé, c'est aussi une façon de dire aux mères : vous n'êtes pas toute seule. Donc c'est pour ça que l'allongement du congé paternité, même si il est court, c'est plutôt une bonne chose.